



Séance ordinaire du 13 novembre 2019

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance régulière est sous la présidence de madame Karine Horvath, directrice générale et secrétaire-trésorière, jusqu'à l'élection du préfet et ensuite par madame Claudette Simard, préfet élue au cours de la présente séance, à laquelle il y avait quorum, à la salle du conseil du siège social de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseiller suivants :

MM. Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Pascal Tremblay, conseiller	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 9 octobre 2019
 3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 30 octobre 2019
 4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Administration générale**
5. Élection du préfet :
 - 5.1. Règles d'élection du préfet
 - 5.2. Période d'élection du préfet
 - 5.3. Nomination au poste de préfet suppléant
 6. Ministère de l'Économie et de l'Innovation : projet de couverture du territoire de la MRC de Charlevoix dans le cadre du programme Québec haut débit
 7. Renouvellement de la Politique et du plan d'action MADA de la MRC de Charlevoix (2020-2030) : démarrage de la démarche
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
8. Signature de l'entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2019-2021 intervenant avec Québec International
 9. DSI Charlevoix : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
- Service de l'aménagement du territoire**
10. CPTAQ (article 58.5) : avis adressé à la Commission relatif à la pré-conformité du projet de règlement 2019-11 adopté par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres
- Service de l'évaluation foncière**
11. Octroi d'un contrat relatif à la gérance du service d'évaluation foncière (2020-2025)
- Divers**
12. Produits forestiers Résolu : appui relatif à l'urgence de lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
 13. Rapport de représentation
 14. Affaires nouvelles
 - 14.1. Demande de commandite : COFEC (Marché de Noël)
 - 14.2. Appui à la CTAQ Charlevoix pour la conversion des horaires des paramédics
 15. Courrier



16. Période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

179-11-19 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Pierre Tremblay et adoptée unanimement.

180-11-19 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 soit adopté.

181-11-19 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 30 octobre 2019 soit adopté.

182-11-19 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Chèques # 34466 à 34542	203 999,64
Paiements par dépôts directs - chèques # 195 à 238	351 032,81
Paiements Accès D - chèques # 810 à 818	1 054,22
Salaires nets versés - rapport # 981 à 985	108 539,56
Paiements préautorisés JG-1404-1405-1406-1407-1408-1416-1419-1420-1421-1425	99 865,71
Total	764 491,94

Fonds local de solidarité (FLS)

Paiement préautorisé JG-6944 **2 066,85**

Fonds local d'investissement (FLI)

Chèques # 255 à 256 **1 612,38**

MRC de Charlevoix (Avenir d'enfants)

Chèques # 11401 à 11406 **15 825,35**

TOTAL MRC, FLS, FLI, Avenir d'enfants

Total 783 996,52



QUE le conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
Beaudry et Associés Consultants	03-nov-19	11 759,94 \$
PG Solutions Inc.	CESA32803	8 715,13 \$
PG Solutions Inc.	CESA33894	35 837,71 \$
		<hr/>
		56 312,78 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

QUE soit accepté les comptes payés de TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba), tels que déposés au présent conseil, soit dans le rapport mensuel du 10 octobre au 13 novembre 2019 et qui se détaillent comme suit :

TNO Lac-Pikauba (Charlevoix)

Chèques # 747 à 753	2 808,73
Paiement préautorisé JG-23	4 216,66

Baux	10798,11
Chèques # 130 à 131	

TOTAL	<hr/> 17 823,50
--------------	------------------------

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que TNO de Charlevoix (Lac-Pikauba) possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale



5- ÉLECTION DU PRÉFET

5.1- RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉFET

La directrice générale, conformément aux dispositions prévues à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, rappelle le processus de mise en candidature et de vote pour l'élection du préfet. Elle procède ainsi à la lecture des règles d'élection du préfet établies en sa qualité de présidente d'élection.

5.2- PÉRIODE D'ÉLECTION DU PRÉFET

Monsieur Patrice Desgagné propose la candidature de madame Claudette Simard, appuyé par monsieur Pierre Tremblay.

Considérant l'absence de toute autre candidature, la directrice générale décrète la fin des mises en candidature.

La directrice générale demande à madame Simard si elle accepte d'être mise en candidature. Cette dernière accepte.

Puisque madame Claudette Simard est la seule candidate en lice, la directrice générale déclare madame Simard élue au poste de préfet.

Madame Simard remercie les maires pour leur confiance et elle souligne qu'elle est très fière de travailler avec eux pour le développement de la région. Elle est fière des réalisations de la MRC, dont l'élaboration de la planification stratégique « innover c'est collaborer » couvrant la période 2019-2029. Elle se dit motivée à relever les différents défis qui se présentent pour les prochaines années. Elle croit fermement que la collaboration accrue entre les municipalités leur permettra de réaliser des projets à l'échelle régionale qui favoriseront l'amélioration de la qualité de vie des citoyens des municipalités de la MRC de Charlevoix.

En terminant, madame Simard mentionne qu'elle est heureuse de poursuivre son implication à l'échelle régionale en tant que préfet de la MRC de Charlevoix pour un quatrième mandat et qu'elle compte poursuivre la collaboration instaurée entre les municipalités et avec l'ensemble des employés municipaux.

À partir de cet instant, madame Claudette Simard assume la présidence de la présente séance.

183-11-19 5.3- NOMINATION AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

ATTENDU QUE madame Claudette Simard a été élue préfet et qu'il y a lieu de désigner un préfet suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Jean Fortin soit nommé au poste de préfet suppléant.

Monsieur Fortin remercie les membres du conseil de leur confiance et il réitère son intérêt à travailler et à s'impliquer pour le développement du territoire, il offre en ce sens sa disponibilité pour appuyer le préfet dans ses fonctions de représentation.



6- **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION : PROJET DE COUVERTURE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

184-11-19 7- **RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION MADA DE LA MRC DE CHARLEVOIX (2020-2030): DÉMARRAGE DE LA DÉMARCHE**

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Charlevoix font face à une courbe démographique vieillissante, rendant nécessaire l'adaptation de leurs politiques, services et structures afin d'aider les aînés à vieillir tout en restant actifs;

ATTENDU QU'une démarche MADA a pour objectif de mettre un frein à l'âgisme; d'adapter ses politiques, ses services et ses structures; d'agir de façon globale et intégrée; de favoriser la participation des aînés; de s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

ATTENDU QUE les plans d'action municipaux de la politique MADA de la MRC de Charlevoix sont échus depuis 2016 et qu'il est important de mettre à jour notre compréhension des besoins des aînés, afin d'actualiser nos plans d'action municipaux dans une vision intégrée (0-100 ans);

ATTENDU QUE la mise à jour des plans d'action MADA donnera accès à l'accréditation MADA, qui ouvrira la porte à différents programmes qui pourront soutenir financièrement la mise en place d'actions pour les aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de Charlevoix s'engage à entreprendre la démarche visant à renouveler la Politique et les plans d'action MADA, qui seront valides pour 10 ans, c'est-à-dire pour la période se situant entre 2020 et 2030.

QUE la MRC de Charlevoix s'engage à coordonner cette démarche en collaboration avec les municipalités locales, les répondants municipaux pour le dossier MADA, les conseillers municipaux responsables du dossier MADA, des membres des comités FADOQ locaux et des intervenants représentant des organismes offrant des services aux aînés.

185-11-19 8- **SIGNATURE DE L'ENTENTE ESPACE D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE TECHNO-TANDEM DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2021 INTERVENANT AVEC QUÉBEC INTERNATIONAL**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté une résolution le 12 décembre 2018 (no de réf. : 215-12-18) concernant l'acceptation de sa contribution financière au projet Techno-Tandem présenté par Québec International lors d'un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;



ATTENDU QUE suite aux consultations ministérielles, le projet nouvellement appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, ne pourra être prolongé au-delà du 31 mars 2021, ce qui a amené à un réaménagement des budgets originaux;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de contribuer à l'entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem pour la région de la Capitale-Nationale 2019-2021;

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem 2019-2021 intervenant avec Québec International.

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une somme de 3 314 \$ à Québec International pour la mise en œuvre de l'Entente, affectée à son enveloppe FRCN et modifiée en fonction de la durée de l'Entente, soit 15 mois.

9- DSI CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

186-11-19 10- CPTAQ (ARTICLE 58.5) : AVIS ADRESSÉ À LA COMMISSION RELATIF À LA PRÉCONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-11 ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite favoriser l'extension d'une entreprise industrielle existante (chantier naval GFFM Leclerc), présentement située sur les lots 5 275 812, 5 637 716 et 5 637 764 en bordure de la zone agricole;

ATTENDU QUE l'entreprise ne peut pas prendre de l'extension sur les terrains voisins hors de la zone agricole (fleuve, zone inondable, résidences, milieu humide, etc.);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est favorable au fait qu'une entreprise peut prendre de l'extension;

ATTENDU QUE l'extension projetée n'est pas située dans l'affectation agricole dynamique du schéma;

ATTENDU la configuration de la zone agricole et l'absence d'entreprise agricole dans ce secteur;



ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être effectuée par l'entreprise auprès de la CPTAQ afin de pouvoir exercer un usage non agricole sur cet emplacement;

ATTENDU QUE la CPTAQ, conformément à l'article 58.5 de la LPTAA, requiert un avis de la MRC à l'effet que la modification envisagée par la municipalité locale serait conforme au schéma d'aménagement ou aux mesures de contrôle intérimaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Charlevoix, après avoir pris connaissance du premier projet de règlement numéro 2019-11 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser l'usage résidentiel dans la zone R-10 (près halte du Pilier) et d'agrandir la zone industrielle I-02 (chantier naval Pointe-Est) à même une partie de la zone A-18* » dans la zone IA-04 » juge ce projet de règlement conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions de contrôle intérimaire de la MRC de Charlevoix.

**187-11-19 11- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA GÉRANCE
DU SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
(2020-2025)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a compétence en matière d'évaluation foncière à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE le contrat de services en matière d'évaluation foncière liant la MRC avec son prestataire de service actuel vient à échéance en date du 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale, coopérative de solidarité, faisant affaire sous la dénomination « FQM – Évaluation foncière » (ci-après : « **FQM – Évaluation foncière** »), offre, notamment, des services en matière d'évaluation foncière et qu'elle a déposé une offre de service à action partagée à cet effet auprès de la MRC en date du 3 octobre 2019;

ATTENDU QUE l'offre de service ainsi soumise par FQM – Évaluation foncière rencontre les besoins de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'en vertu d'un arrêté ministériel émis le 11 juillet 2018 en vertu de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cité et villes* (L.R.Q., Ch. C-19), FQM – Évaluation foncière a été désigné comme étant un organisme assujéti aux articles 573 à 573.3.4 de cette loi, faisant en sorte que les dispositions relatives aux appels d'offres publics ne s'appliquent pas à l'égard du contrat de service à intervenir entre FQM – Évaluation foncière et la MRC conformément à l'article 938 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., Ch. C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



QUE le conseil de la MRC de Charlevoix octroie à FQM – Évaluation foncière un contrat de service en matière d'évaluation foncière à action partagée pour la période commençant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2025 en utilisant le contrat type de FQM – Évaluation foncière utilisé à cette fin, sous réserve d'adaptations nécessaires et dont le coût est évalué à 52 593 \$ pour l'année 2020 (avant taxes).

QUE le préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, soient autorisées à signer, pour le compte de la MRC de Charlevoix ce contrat à intervenir ou tout document s'y rapportant, et qu'elles soient autorisées à accomplir toute formalité découlant de ce contrat.

188-11-19 12- PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU : APPUI RELATIF À L'URGENCE DE LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

ATTENDU QUE depuis qu'elle a commencé en 2006, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette a ravagé plus de 8 millions d'hectares de forêt au Québec, soit l'équivalent de 80 000 km², ou une superficie 160 fois supérieure à celle de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE les conséquences économiques de cette épidémie au Québec sont actuellement estimées à 195 millions de dollars;

ATTENDU QUE cette épidémie continue de se propager et pourrait durer encore plusieurs années selon les spécialistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs¹;

ATTENDU QUE dans tout le Québec, et particulièrement sur la Côte-Nord, l'industrie des produits forestiers éprouve déjà des difficultés importantes, notamment le déclin rapide de la demande de papier, des différends commerciaux et du protectionnisme à l'échelle internationale, une pénurie de main-d'œuvre et des campagnes de désinformation menées par des groupes de pression;

ATTENDU QUE la Côte-Nord est une région particulièrement à risque de subir d'autres dommages et pertes de possibilités forestières causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la mise en œuvre de la stratégie caribou ainsi que les incidences économiques découlant de problèmes tels que l'augmentation des coûts d'exploitation et de transport, qui nuisent à sa compétitivité par rapport aux autres régions de la province;

ATTENDU QUE la subsistance de plus de 3 900 personnes de la Côte-Nord dépend directement ou indirectement du secteur des produits forestiers;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied en août 2015 une entente quinquennale visant à réduire les conséquences néfastes de l'épidémie et à maintenir la compétitivité de la région en reconnaissant la juste valeur marchande de la fibre, entente qui prendra fin en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

¹ 3 juin 2019. *Montreal Gazette*. Québec to spend \$33 million to control spruce budworm epidemic. <https://montrealgazette.com/news/local-news/Québec-to-spend-33-million-to-control-spruce-budworm-epidemic>



QUE la MRC de Charlevoix exhorte le gouvernement du Québec à adopter immédiatement des mesures concrètes pour prévenir les pertes de bois et les **conséquences économiques catastrophiques** de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est en train de détruire les forêts du Québec, de même que pour lever l'incertitude au sein de nos travailleurs et collectivités;

QUE la MRC de Charlevoix appelle le gouvernement du Québec à renouveler l'entente d'août 2015;

QUE la MRC de Charlevoix appuie les démarches faisant en sorte que l'entente soit renouvelée le plus rapidement possible, compte tenu de l'extrême urgence de la situation;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur François Legault, premier ministre du Québec; monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs; monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation; monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans.

13- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

SADC DE CHARLEVOIX (FRIL): messieurs Patrick Lavoie et Jean Fortin ont assisté au souper-bénéfice du FRIL, tenu récemment au Manoir Richelieu.

ASSEMBLÉE NATIONALE : monsieur Patrick Lavoie a assisté la semaine dernière à la remise des médailles de la députée, madame Émilie Foster, à deux citoyens engagés de la région : messieurs Sébastien Thibault et Jean-Luc Dupuis.

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU : monsieur Jean Fortin a représenté la MRC lors d'une réunion tenue à Clermont et animée par les dirigeants de PFR qui ont demandé aux MRC et municipalités locales d'appuyer certaines démarches pour assurer le développement des affaires de l'usine de Clermont notamment.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE : monsieur Jean Fortin résume les discussions qui ont eu lieu au dernier conseil d'administration de la Réserve. Il a entre autres été question de la mise à jour du plan d'action et de la collaboration avec la Coop de l'Arbre concernant la réalisation de certains mandats.

PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX : monsieur Patrice Desgagné, ainsi que d'autres maires ont participé aux activités du séjour exploratoire coordonné par Place aux jeunes et visant à présenter la région à de futurs médecins en médecine familiale et qui sont intéressés par la région.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN : monsieur Patrice Desgagné, de même que monsieur Jean Fortin, ont assisté à la soirée-bénéfice du MAC de Baie-Saint-Paul.

MINISTRE DE L'IMMIGRATION : les maires ont tous assisté à la conférence de presse tenue par le ministre de l'Immigration et qui visait à confirmer la venue d'une ressource installée dans les bureaux de Services Québec à Baie-Saint-Paul et dont le mandat est de faciliter l'accueil et la rétention des immigrants dans Charlevoix.



COMITÉ DE SUIVI DU PDZA : monsieur Pierre Tremblay souligne les discussions tenues lors de la dernière réunion de travail du comité. L'objectif est de revoir le plan d'action en 2020 et de discuter de nouvelles pistes permettant de supporter le secteur agricole de Charlevoix.

RAPPORT DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET :

Madame Claudette Simard a représenté la MRC lors des activités et réunions suivantes :

- Présentation du projet de desserte du territoire de la MRC de Charlevoix par Vidéotron;
- Comité d'harmonisation des parcs de Charlevoix animé et coordonné par la SÉPAQ;
- Conférence de presse du ministre de l'Immigration à Baie-Saint-Paul;
- Souper-bénéfice du FRIL organisé par la SADC de Charlevoix;
- Conférence de presse pour annoncer les activités offertes par Opération Nez Rouge Charlevoix-Ouest pour la période des Fêtes;
- Participation au lancement des activités prévues dans le cadre du Festival Cuisine cinéma et confidences tenu à Baie-Saint-Paul.

14- AFFAIRES NOUVELLES

189-11-19 14.1- DEMANDE DE COMMANDITE : COFEC (MARCHÉ DE NOËL)

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à la COFEC pour l'organisation et l'offre d'un spectacle d'ouverture en collaboration avec des jeunes élèves de l'école Forget dans le cadre du Marché de Noël (édition 2019), une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

190-11-19 14.2- APPUI À LA CTAQ CHARLEVOIX POUR LA CONVERSION DES HORAIRES DES PARAMÉDICS

ATTENDU les efforts soutenus de la CTAQ Charlevoix pour offrir à la population un service préhospitalier de qualité;

ATTENDU QUE l'ensemble des véhicules de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul se qualifient en vertu des critères de conversion d'horaires du MSSS;

ATTENDU QUE cette épidémie continue de se propager et pourrait durer encore plusieurs années;

ATTENDU QUE le déploiement dynamique des véhicules ambulanciers est primordial dans un territoire d'une grande superficie comme Charlevoix;

ATTENDU QUE le temps de réponse des équipes déployées selon des horaires à l'heure est inférieur, statistiquement, à celui des horaires de faction;

ATTENDU QUE les horaires de faction sont temporaires depuis 1989;



ATTENDU le fait que nos citoyennes et citoyens méritent la même qualité de soin que les autres Québécois;

ATTENDU le fait que le conseil de la MRC de Charlevoix a à cœur la santé de ses citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix demande au gouvernement du Québec de compléter le plus rapidement possible la conversion des horaires de l'ensemble des paramédics assurant les services préhospitaliers d'urgence pour les secteurs d'opération de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à mesdames Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Émilie Foster, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré – Île d'Orléans et à monsieur Érick Tremblay, directeur des opérations à la CTAQ Charlevoix.

15- COURRIER

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Transports nous informe qu'il nous accorde la somme de 107 267 \$ pour le service de transport adapté.

Le ministère de l'Immigration nous informe que la semaine du 16 au 24 novembre 2019, le Québec célébrera la 17^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI).

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous transmet de l'information concernant la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards et la mise en place d'une démarche collaborative.

La CPTAQ nous transmet :

- Une décision dans le dossier 423941, L'Isle-aux-Coudres, qui autorise à une fin autre que l'agriculture, soit l'ajout de la classe d'usage prévue au règlement 2019-06 (service de réparation).

16- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

191-11-19 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 16 h 40.

Karine Horvath
Directrice générale

Claudette Simard
Préfet